

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 6 Février 2025

DATE D’AFFICHAGE : 6 Février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 25

L’an deux mille vingt-cinq, le douze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le six février deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO (procuration à Mme ARENOU)

Mme BATHILY (procuration à M. GAILLARD)

M. AZIMI (procuration à Mme CHARLOT)

M. HILALI (procuration à M. BOUCHELLA)

M. GAYDOUK (procuration à M. LONGEAULT)

Mme DUBOIS (procuration à Mme ABLOUH)

M JALLOT (procuration à M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. FOURE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SUJET D'UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(MODUL'O YVELINES)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.512-7-1 et R.512-46-11 à R.512-46-14 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté du 12 aout 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté du 2 mars 2023 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2783 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU la demande d'enregistrement reçue le 18 novembre 2024 et complétée le 25 novembre 2024, par laquelle la société MODUL'O YVELINES dont le siège social se situe à Neuilly-sur-Seine – 20 rue Louis Philippe, a déposé une demande d'enregistrement en vue de la modification d'une installation de méthanisation située sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy (78955) lieu-dit Les Bouveries et à créer une lagune de stockage de digestats à Equevilly (78920) 1 ferme du Rouloir.

VU le dossier produit à l'appui de cette demande,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 6 décembre 2024 signalant que le dossier de demande d'enregistrement est conforme aux dispositions des articles R.512-46-3 à R.512-46-6 du code de l'environnement,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

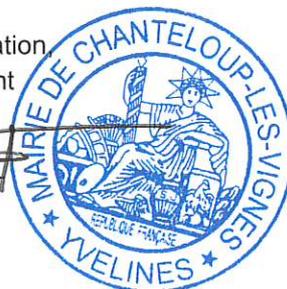
DE DONNER un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société MODUL'O Yvelines;

DE TRANSMETTRE à l'autorité administrative compétente le résultat des observations relatives à la période de consultation du public ayant eu lieu du 2 janvier 2025 au 30 janvier 2025 inclus ;

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept février deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250217-2025-DEL-13-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2025